

ACTIONS PRIORITAIRES DU BURKINA FASO EN FAVEUR DU CLIMAT

Le Burkina Faso est Pays Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques qu'il a ratifié en 1993. Plusieurs instruments et outils ont été développés par notre pays dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention. On pourrait retenir entre autres :

1. La stratégie nationale de mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques en novembre 2001 ;
2. Le programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA) ;
3. La 1^{ère} et la 2^{ème} Communication Nationale sur les changements climatiques qui font ressortir périodiquement la situation des émissions nationales de Gaz à effet de Serre ;
4. Le plan national d'adaptation aux changements climatique adopté en juin 2014 et dont notre pays est leader en Afrique.

Le Burkina Faso a également élaboré sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), adoptée par le Gouvernement en septembre 2015 et soumise dans la foulée (29 septembre 2015) au secrétariat de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

L'Assemblée Nationale du Burkina Faso a autorisé la ratification de l'accord de Paris et notre pays a opté pour la traduction de sa CPDN en Contribution Déterminée Nationale (CDN) en attendant l'échéance de révision des CDN avant la période 2020.

Les besoins de financement de la CPDN sont évalués à **5 901 823 915 USD** prenant en compte les mesures d'atténuation et les mesures d'adaptation. Ce financement concerne :

1. Agriculture et eau : 1 233 470 000 USD
2. Elevage : 562 080 189 USD
3. Biomasse/énergie : 168 924000 USD
4. Forêt et changement dans l'utilisation des terres : 979 246 000 USD
5. Habitat et Urbanisme : 2 918 154 526 USD
6. Santé : 38 329 200 USD

Il convient de noter que les secteurs principalement émetteurs de GES mentionnés dans la CPDN du Burkina font l'objet d'un regard particulier dans le cadre de nos investissements publics et privés.

Cependant, au regard des objectifs ambitieux définis dans la CPDN, **l'appui/accompagnement de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux** reste nécessaire pour la mobilisation des ressources complémentaires.

Pour notre part, dans le cadre du **budget programme** et dont la mise en œuvre

démarre en 2017 au Burkina Faso, les secteurs de planification pour lesquels les actions seront développés en termes d'adaptation ou d'atténuation aux changements climatiques bénéficieront des **allocations au niveau du budget national**.

Il convient de souligner que le financement de la CFDN du Burkina Faso repose sur les secteurs de développement définis dans les référentiels de planification nationaux notamment le **plan national de développement économique et social (PNDES)** et **le programme quinquennal de son Excellence Monsieur le Président du Faso**.

Ainsi :

- **en matière d'énergie**, l'objectif stratégique retenu est de mettre l'accent sur l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique : la matrice de projets du PNDES porte essentiellement sur des projets d'énergies renouvelables (solaire, hydroélectricité, biogaz). Mon ministère prévoit également la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique pour les bâtiments administratifs existants et à construire ;
- **en matière d'environnement**, il s'agira d'inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales : la matrice de projets du PNDES prévoit notamment des projets de construction d'éco-villages, de récupération de terres dégradées, de gestion des déchets urbains.

La communauté internationale en mettant en place les fonds climats offre des opportunités pour les pays les moins avancés (PMA) comme le Burkina Faso de participer l'effort mondial.

1. **Le fonds vert climat.** Le Burkina Faso est également favorable à une allocation substantielle des fonds destinés à l'adaptation. Le pays a désigné son autorité nationale du fonds vert climat placé auprès du Premier Ministère et travaille à mettre en place une entité nationale accréditée auprès du fonds vert climat. Des efforts sont en cours pour l'accès au fonds de préparation des pays.
2. **Le fonds d'adaptation** Ce fonds doit impérativement survivre car pour ce qui concerne le Burkina Faso, des projets concrets et résiliants ont été développés et gagneraient à être mis à l'échelle
3. **Les fonds des pays les moins avancés (FPMA) et les fonds du système transparent d'allocation des ressources (STAR)** du Fonds pour l'environnement mondial ont déjà permis à notre pays de mettre en œuvre des projets et programmes de développement concourant à la mise en œuvre des conventions internationales en matière d'environnement.

Au plan national, il est mis en place un **fonds d'intervention pour l'environnement (FIE)** qui est déjà opérationnel. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de développement durable et de la loi d'orientation y relative, il est prévu la création d'un **fonds pour les générations futures,**

L'engagement politique du Burkina Faso dans la lutte contre le changement climatique et la promotion du développement durable s'est traduit par la création d'un **Ministère en charge de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique** et la réalisation de **2000 éco villages** d'ici la fin du programme présidentiel en 2020.

En outre, le gouvernement compte :

1. Faire un plaidoyer pour la mobilisation de la finance climat ;
2. Développer des politiques fiscales en faveur des investissements sensibles au climat ;
3. Promouvoir des achats publics durables ;
4. Promouvoir et faciliter le transfert des technologies climatiques adaptées
5. Promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale dans la recherche des financements sensibles au climat ;
6. Allouer des ressources budgétaires nationales dans les secteurs vulnérables au climat ;
7. Mettre en place de dispositifs nationaux de mobilisation et de gestion des fonds climat ;
8. Opérationnaliser le fonds pour les générations futures prévues dans la Politique Nationale de Développement Durable du Burkina Faso

Comme indiqué dans mon intervention de ce matin, il me semble important d'insister sur :

- ***Le rôle des élus (Parlement) dans la prise en charge des questions climatiques***

Le parlement et les parlementaires pourraient contribuer par :

- Processus législatif et établissement de normes (entre autres, intégrer la lutte contre les CC dans les domaines politiques nationaux pertinents) ;
- Affectation budgétaire (entre autres, fournir des ressources financières suffisantes dans les lois de finance) ;
- Surveillance et contrôle (entre autres, suivre et évaluer si les objectifs de la COP22 sont atteints) ;
- Discours publics et sensibilisation du public et plaidoyer systématique en faveur de la COP22 en tant que leader d'opinion
- Election de personnalités et d'organes compétents (mettre en place des organes nationaux de coordination avec l'implication des parlementaires) ;
- Coopération internationale et meilleure utilisation du Réseau Parlementaire sur la COP22.

- ***Le rôle des communautés locales, notamment par la promotion des politiques d'implication citoyenne dans la gestion de l'environnement.***

A ce niveau, il est prévu **d'élaborer des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie** dans le cadre du programme d'aménagement du territoire prévu en 2017. Ils permettent la mise en place d'une approche globale et intégrée au niveau territorial. Ils servent de **cadre à l'ensemble des actions entreprises par les collectivités territoriales** en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des sources locales et renouvelables d'énergie et d'amélioration de la qualité de l'air.

- ***Le ciblage du plaidoyer et/ou du dialogue sur les politiques avec les PTFs et le secteur privé,***

La perspective du Burkina Faso pour assurer un financement durable des questions climatiques et faciliter l'accès à tous les acteurs, **le secteur privé doit être mis à contribution**. En effet, **les banques et institutions financières** doivent disposer de guichet finance climat avec des taux d'intérêt attractifs.

Les industriels et les opérateurs privés commerciaux doivent recourir à des réformes de leurs secteurs respectifs en prenant en compte la dimension environnementale et sociale. **La responsabilité sociétale des entreprises (USE)** doit être effective et rigoureusement mise en application pour répondre à des normes et standards internationaux en matière d'environnement et de qualité.

Conclusion

Pour terminer, on peut affirmer que le Burkina Faso intègre les trois familles d'instruments retenues en matière de politique environnementale qui touchent aussi bien et de manière concrète à la nature, à l'économie qu'à la société : les contrôles directs, les instruments incitatifs et les mesures volontaires. Elles peuvent prendre différentes formes dans le contexte de la lutte contre les effets de serre.

- **Contrôles directs** : limites quantitative des émissions de GES de chaque nation, standards de qualité environnementale ou de régulation technologique, aménagement du territoire ;
- **Instruments incitatifs** : certificats échangeables avec définition d'un quota d'émission au niveau national ou transnational, taxe incitative sur le CO₂, sur le Carbone, ou taxe énergétique, Subventionnements de technologie propres et d'énergies renouvelables.
- **Mesures volontaires** : Accords négociés entre secteur privé et public pour la réduction d'émissions de GES ou de moindre consommation énergétique, autorégulation de l'économie, par exemple sous forme de certification ou de labels.